



ASSEMBLEE GENERALE
30 MARS 2009
MONTMARTIN SUR MER
COMPTE-RENDU

L'an deux mil neuf, le 30 mars, à vingt heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Montmartin sur Mer sous la présidence de Monsieur Patrick HELAINE, Président.

Etaient présents : G. TURGIS, C. LEVIVIER, A. VIEL, G. BELLARD, E. de LAFORCADE, V. BIDAN, P. PUDDU, P. HELAINE, J. DURET, P. CORBET, V. DUJARDIN, G. BUSNEL, D. LECORDIER, G. UNVOY, C. DOLLEY, A. CROCI, M. GUIBLE, M. FAUVEL, D. MARIE, D. MARTIN, X. JACQUET, G. PAISNEL, B. LEMIERE, G. DANIEL, O. BECK, R. MEUNIER, J. COUSIN, G. LE CALVEZ, J. DOYERE, J. TALBOT, F. GOURDET, E. LEBRUN, P. DUGUE, S. HUBERT, F. MARTIN, D. MAIRESSE, J.P. SALLIOT, D. CARIOU, M. MAZURE, J. GUIGAUD, R. DELAUNEY, H. GUILLE, M. VAILLANT.

Absents excusés : R. MACE (remplacé par E. LEBRUN), J.B. RAULT (remplacé par M. FAUVEL), J. MONTEIL (remplacé par J. COUSIN), S. NEE (pouvoir à R. MEUNIER)

Secrétaire de séance : Monsieur Joël DOYERE

Le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 02 mars 2009 est validé à l'unanimité.

❖ Budget général de la Communauté de Communes

Le Président présente les chiffres du Compte Administratif et du Budget Prévisionnel au ligne à ligne. Pour le Compte Administratif, le Percepteur indique que les chiffres présentés sont identiques à ceux de la trésorerie.

Au fil de la lecture, les questions suivantes sont posées :

Fonctionnement - Chapitre 11

Monsieur DURET demande pourquoi la ligne 61522 passe de 8 258 € à 216 191 € et la ligne 61523 de 156 30 € à 360 000 €.

La ligne 61522 prend en compte la réserve (autofinancement) qui s'élève à 166 191 €

La ligne 61523 prend en compte une part de marché voirie qui n'a pas été réalisée sur l'année 2008.

Monsieur DURET indique que la réserve peut alors être de 206 000 €

Monsieur JACQUET demande ce que comporte la ligne 6247 « transports collectifs »

Cette ligne sert au paiement des transports péri et extra scolaires, les transports des écoles primaires et du collège vers les piscines et les transports pour le centre de loisirs.

Monsieur MEUNIER indique alors qu'il y a aussi une ligne 6558 « subvention transport au département »

Cette ligne sert au paiement de la part que le département facture à la Communauté de Communes pour le transport scolaire des primaires.

Monsieur LE CALVEZ trouve ce fonds de roulement trop élevé et demande pourquoi il est prévu tant d'emprunt alors qu'il y a une capacité d'autofinancement.

Monsieur BRAULT indique qu'il faut de la trésorerie car il y a toujours un décalage entre les dépenses et les recettes.

Monsieur DELAUNEY demande qu'elle est la dépense mensuelle moyenne.

Monsieur BRAULT indique qu'il faut compter environ 185 000 € par mois.

Chapitre 12

Une question est posée concernant le coût des saisonniers qui passe de 14 106 € à 25 000 €

Cette différence est due à l'augmentation que le SDIS appliquera pour le personnel de surveillance de baignade. Sur cette ligne sont aussi payées les prestations de l'association AVRIL dans le cadre de la formation des scolaires à l'environnement.

Chapitre 65

Madame LEMIERE demande pourquoi une telle augmentation de la ligne 6531 « indemnité des élus »

Le barème n'avait pas été appliqué en 2007 et les Vice-Présidents ont été multipliés par deux.

Monsieur HELAINE indique que les prévisions des dépenses sont toujours supérieures au Compte Administratif de l'année précédente afin d'éviter des décisions modificatives en cours d'année. Les recettes sont toujours prévues avec prudence.

Monsieur LE CALVEZ aurait souhaité une colonne de plus dans le tableau afin de constater quelles étaient les prévisions budgétaires pour l'année 2008. Le document est distribué tardivement, y a-t-il des informations de prévues en cours d'année pour permettre de voir l'avancement des dépenses.

Monsieur BECK indique qu'il y a eu un Document d'Orientation Budgétaire de distribué et que des documents comparatifs sont distribués en cours d'année.

Un tableau des prévisions 2008 sera joint au compte rendu.

Pour la ligne 6554 « contribution aux organismes de regroupement », Monsieur GUILLE indique que le syndicat de la Perrelle n'augmente pas ces tarifs. Il va falloir inciter à ne pas relâcher l'effort de tri.

Monsieur CARIOU propose de passer à la question de l'effort fiscal. Doit-on augmenter les impôts ?

Monsieur JACQUET fait remarquer que les recettes baissent de 90 000 €. Si l'on veut augmenter les dépenses, soit on prélève dans la réserve soit on augmente les impôts. Comment va évoluer la fiscalité en 2010 ? Va-t-on encore voir nos recettes baisser ?

Monsieur GUILLE indique qu'il n'y a pas eu d'investissements en 2008, il faut être prudent. Il y a déjà eu une forte augmentation des impôts une année.

Investissement :

Pour la voirie, Monsieur DUGUE indique que la commission a souhaité que l'ensemble des travaux soit budgété sur 2009 afin qu'une tranche importante soit réalisée dès le départ.

Monsieur BECK ajoute que c'est plus significatif et évite les difficultés d'une programmation.

Monsieur HELAINE ajoute qu'un emprunt sur 15 ans représente une annuité de 140 000 €.

Monsieur BRAULT trouve que cet emprunt est important et absorbe la moitié de la capacité d'autofinancement. La charge de la dette actuelle ne diminuera qu'en 2013.

Monsieur BECK ajoute qu'il y aura aussi des économies sur les frais de fonctionnement voirie.

Monsieur DUGUE indique qu'il pourra y avoir entre 80 et 100 000 € d'économie de frais de fonctionnement par an.

Pour le plateau sportif, Monsieur BECK indique que la commune de Montmartin souhaite aussi un plateau sportif pour le primaire, aujourd'hui une réflexion globale s'engage.

Poteaux incendie : 20 sont prévus

Les échelles sont des barres anti-chutes pour les réserves incendie.

Concernant les taxes, la commission avait proposé un taux inchangé

Le Bureau a proposé une augmentation d'1%.

Monsieur CARIOU demande combien il y a de foyers fiscaux sur le canton.

Monsieur BRAULT indique qu'il y a 5 400 habitations dont 800 sont exonérées.

Monsieur HELAINE indique l'augmentation représente environ 2,84 € par foyer et qu'il ne faut pas ralentir l'effort fiscal.

Monsieur LE CALVEZ souhaiterait que l'on en reste au budget qui a été préparé sans augmentation.

Monsieur BRAULT indique que l'on aura l'emprunt voirie à rembourser pendant 15 ans et que l'augmentation de 1% représente une anticipation.

Monsieur DELAUNEY ajoute que compte tenu des investissements futurs, il faut que l'on maintienne voire augmente notre capacité d'autofinancement et que l'on évite de faire des bonds trop importants d'augmentation de taxes les années à venir.

Monsieur BECK indique que l'on ne peut pas prendre de compétences nouvelles sans en assurer les recettes.

Monsieur JACQUET propose qu'une information soit donnée à la population sur le pourquoi de cette augmentation et sur les travaux voirie dans le prochain bulletin de la Communauté de Communes.

Le Président soumet au vote l'augmentation du taux des taxes de 1 %.

Le Conseil Communautaire, à la majorité (13 voix contre) décide d'augmenter le taux des taxes de 1 %

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Monsieur BECK propose d'adopter le Compte Administratif 2008.

Les dépenses d'investissement 2008 s'élèvent à 1 164 790,32 € et les recettes d'investissement à 1 147 911,06 €

Les dépenses de fonctionnement 2008 s'élèvent à 2 214 859,72 € et les recettes de fonctionnement à 2 747 720,84 €

Le déficit antérieur reporté en investissement est de 116 029,25 €.

L'excédent antérieur reporté en fonctionnement est de 135 476,98 €.

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement sont de 234 830 € et en recettes d'investissement de 231 678 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2008 : résultat déficitaire de 136 060,51 € en section d'investissement et excédentaire de 668 338,10 € en section de fonctionnement soit un résultat d'ensemble excédentaire de 532 277,59 €.

Vote du compte de gestion : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du trésorier.

Affectation du résultat : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat telle que présentée dans les documents distribués à savoir 384 402 € au compte 1068 en investissement et 283 935 € au 002 en fonctionnement.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2009 qui s'équilibre à 2 923 236 € en section de fonctionnement et à 2 730 176 € en section d'investissement.

Vote du taux de la taxe ordures ménagères : Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'appliquer une baisse de 3 % du taux de la taxe ordures ménagères après lissage.

❖ Budgets annexes

1 – budget Cinéma

Monsieur BECK explique que ce budget prend en compte le paiement d'un loyer de 5 500 € par l'association mais que la Communauté de Communes reverse cette somme sous forme de subvention. Cet accord a donné lieu à convention. Le compte administratif 2008 s'établit à un excédent d'investissement de 4 986,05 € et à un excédent de fonctionnement de 2 492,59 € ce qui donne un excédent total de 7 478,64 €. Le budget prévisionnel 2009 s'équilibre à 18 014 € en section de fonctionnement et à 10 000 € en section d'investissement. Une subvention d'équilibre du budget général d'un montant de 10 022 € est nécessaire.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2008.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2008.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de reporter l'excédent de 2 492 € au compte 002 en section de fonctionnement.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote le budget prévisionnel 2009 qui s'équilibre à 18 014 € en section de fonctionnement et à 10 000 € en section d'investissement.

2 – budget PAPECO

Le compte administratif 2008 s'établit comme suit : déficit d'investissement de 45 272,85 € et excédent de fonctionnement de 48 132,64 € d'où un résultat d'ensemble excédentaire de 2 859,79 €.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2008.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2008.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de reporter l'excédent de 2 859 € au compte 002 en section de fonctionnement et d'affecter l'excédent de 45 272 € au compte 1068 à la section d'investissement.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote le budget prévisionnel 2009 qui s'équilibre à 81 187 € en section de fonctionnement et à 91 008 € en section d'investissement.

Monsieur BECK informe l'assemblée qu'une demande du directeur de cette usine pour une extension du bâtiment construit par la Communauté de Communes est à l'étude des services, un courrier va être transmis en Préfecture pour connaître les modalités d'un avenant au crédit bail et d'obtention de subvention DDR.

3 – SPANC

Hubert PAGNIER indique que ce budget est très prévisionnel mais nécessaire pour commencer à faire fonctionner le service, notamment pour l'achat du matériel informatique.

Monsieur BRAULT indique qu'il faut modifier le montant des dépenses imprévues et le ramener à 4 000 €, la répartition va donc être différente sur les autres lignes pour arriver à un même total de 80 750 €

Monsieur DUGUE demande si un emprunt va être réalisé pour l'achat du logiciel.

Monsieur BRAULT indique que c'est un budget annexe de la Communauté de Communes et que l'emprunt ne sera pas nécessaire.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote le budget SPANC qui s'équilibre à 80 750 € en section de fonctionnement et à 10 000 € en section d'investissement.

4 – budget eau

Monsieur MARTIN présente les documents distribués.

En section d'exploitation les dépenses 2008 s'élèvent à 881 077,98 €. Le total des recettes 2008 s'élève à 1 099 293,06 € et l'excédent antérieur reporté est de 230 000,96 € ce qui fait un total de 1 329 294,02 €. Le résultat de l'exercice 2008 est de 218 215,08 € (1 099 293,06 € - 881 077,98 €)

Le résultat cumulé de la section d'exploitation est de 448 216,04 €.

En section d'investissement les dépenses s'élèvent à 1 065 655,04 €. Le total des recettes 2008 s'élève à 1 654 100,52 €. Le résultat de l'exercice sans les crédits de report s'élève à 588 445,48 €.

Les crédits de report en dépenses d'investissement s'élèvent à 878 320 € et en recettes d'investissement à 200 689 €.

Le résultat final en section d'investissement est donc un déficit de 89 185,52 €.

Il est proposé d'affecter le résultat de la section d'exploitation sur 2009, soit 448 216 € comme suit:

- 218 216 € au 1068 en section d'investissement
- 230 000 € au 002 en section de fonctionnement

Le budget prévisionnel 2009 s'équilibre en section d'exploitation à 1 384 414 € et en section d'investissement à 1 791 470 €.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2008.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion 2008.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter 218 216 € au 1068 de la section d'investissement et de reporter 230 000 € au 002 en section de fonctionnement.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote le budget prévisionnel 2009.

Un nouveau photocopieur est prévu pour 2009. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de l'amortir sur une durée de 5 ans.

Une proposition de reprise pour l'ancien photocopieur s'élève à 150 €. Une commune s'est portée candidate pour la reprise de cet appareil à ce tarif. Il est demandé au Conseil Communautaire si d'autres communes sont intéressées par cette reprise. Seul Montchaton reste candidate. Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de le céder à la commune de Montchaton pour la somme de 150 € net.

Monsieur MAIRESSE demande si une étude de location a été réalisée.

Monsieur BECK indique qu'avec le système de location, le poste de dépenses a diminué de moitié.

Hubert PAGNIER fera cette étude avant l'achat.

❖ Divers

1 - Hubert PAGNIER indique que depuis le début du fonctionnement du syndicat d'eau, les communes n'acquittent pas de part fixe pour les compteurs d'eau et payent sur la base du tarif le moins élevé la consommation. Avec cette méthode, le service a eu un manque à gagner d'environ 12 000 € en 2008 et ce manque à gagner est réparti sur les usagers du service. Cette règle induit une inégalité de traitement tarifaire pour les usagers.

Monsieur DELAUNEY demande si c'est un problème de comptabilité ou d'argent.

Ce dossier devra être revu en commission.

2 - Hubert PAGNIER indique que le service eau fournit une prestation de facturation pour le service assainissement aux communes. Cette prestation définit un coût unitaire pour chaque facture éditée. A présent, c'est un forfait qui est majoré chaque année selon le taux de l'inflation. La commission eau propose d'indexer l'évolution du tarif de cette prestation à l'évolution du prix de l'eau. Cette proposition est rejetée

3 – Création d'un poste pour les Centres Multimédia

Monsieur DOLLEY indique qu'un site internet de la Communauté de Communes est en cours de constitution et que les agents ne peuvent plus assurer une charge de travail de plus en plus importante. Un document distribué reprend les différents points mettant en avant le besoin d'un 3^{ème} agent.

Madame BIDAN intervient et présente la structure de la Haye du Puits qui compte deux salariés à temps plein. Nous avons deux structures avec 1 salarié à temps plein et 1 salarié à mi-temps. Nous sommes en dessous des critères imposés par la Région.

Le Conseil communautaire à la majorité (2 abstentions) décide de créer un poste d'adjoint d'animation où d'adjoint technique à raison de 28 heures par semaine à compter du 1^{er} avril 2010. Pendant la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010, une personne sera recrutée en Contrat d'Accompagnement à l'Emploi. Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer ce contrat.

4 – Demandes de la commune de Hauteville sur Mer dans le cadre du Contrat de Ruralité.

Monsieur HELAINE indique que les demandes qu'il avait formulées ne sont plus d'actualité. En effet le dossier du restaurant n'est pas éligible et le dossier de la bibliothèque est éligible dans le cadre du Contrat de Territoire. Une fiche sera préparée par Tony DUROZIER dans ce cadre.

5 - demande de subvention du comité de jumelage avec Jersey

Monsieur de LAFORCADE indique que les jersiais viennent les 30 et 31 mai. Une soirée dansante avec repas est prévue le samedi 30 mai à Quetteville sur Sienne, le dimanche 31 il est prévu une rencontre de travail, une réception officielle par la Communauté de Communes et un repas barbecue le midi. Le comité de jumelage demande une subvention de 1 300 €. Le Conseil Communautaire, à la majorité (2 abstentions), décide de verser 1 300 € au comité de jumelage.

Monsieur HELAINE indique qu'une exposition consacrée au SCOT du Pays de Coutances est présentée à la Communauté de Communes jusqu'au 6 avril.

Prochain Bureau : lundi 27 avril à 18 heures – Prochaine Assemblée Générale : lundi 11 mai à 20 heures

Fin de séance à 23 heures 15